JCB/HO

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2015-<u>367</u>/PRES-TRANS/PM/MAECR/ MEF portant ratification de l'accord de prêt conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID), pour la participation au financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouahigouya.

VU la Constitution;

VU la Charte de la transition ;

VU le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

VU le décret n° 2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014/portant composition du Gouvernement,

VU loi n° 021-2014/AN du 27 mai 2014 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° UV-133 conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de Développement (BID) pour la participation au financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouahigouva;

VU la décision n°2014-0027/CC du 25 novembre 2014 sur la conformité à la Constitution de l'accord de prêt conclu le 11 novembre 2013 au Koweït entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de développement (BID), pour la participation au financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouahigouya;

VU le décret n° 2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 09 février 2015 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'accord de prêt conclu le 11 novembre 2013 au

Koweït entre le Burkina Faso et la Banque Islamique de développement (BID), pour la participation au financement du projet d'alimentation en eau potable de la ville de Ouahigouya.

projet d'alimentation en eau potable de la ville de Oualligouya.

ARTICLE 2 : La valeur en franc CFA du montant de l'accord de prêt de quinze

millions trois cent-quatre-vingt-dix mille (15 390 000) euros sera entièrement consacrée au financement dudit projet tel que décrit

dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 mars/2015

Le Premier Ministre

Yaeouba Isaac ZIDA

Le Ministre de l'Economie et des Finances

<u>Jean Gustave SANON</u>